

Compte rendu de la séance de la commission  
de la recherche du 11 février 2021

**Commission de la recherche du conseil académique  
du 11 mars 2021  
Délibération 2021/03/CR-015**

*Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-5, L712-6-1-II ;*

*Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment l'article 38 ;*

**Après en avoir délibéré, les membres de la commission de la recherche approuvent le compte rendu de la séance du 11 février 2021.**

Toulouse, le 11 mars 2021



**Le Président,**



**Jean-Marc BROTO**

Nombre de membres : 40  
Nombre de membres présents ou représentés : 29

Nombre de voix favorables : 29  
Nombre de voix défavorables : 0  
Nombre d'abstention : 1  
Ne prend pas part au vote : 0

Approuvé le 11 mars 2021

# COMMISSION DE LA RECHERCHE

## Compte-rendu synthétique de la séance du 11 février 2021

### Etaient présents :

**MMES** Isabelle Berry, Isabelle Arthus, Pauline Audurier, Tamara Azaiez-Bontemps, Valérie Chavagnac, Caroline Conte, Maéva Doudement, Ghislaine Dupouey, Marie-Pierre Gratacap, Karine Groenen Serrano, Christelle Guegan, Méryl Lagouin, Joséphine Leflaive, Lucie Perquis.

**MM.** Adnen Mlayah, Robin Baures, Zhenyu Bai, Christophe Bureau, Matthieu Chavent, Nicolas Destainville, Fabrice Dumas, Michel Fournié, Davide-Andrea Guastella, Théo Hennequin-Nespoulous, Jean-Pierre Jessel, David Labat, Anthony Lemarie, Manoel Manghi, Christophe Mingotaud, Adnen Mlayah, Fabien Montaigut, Jean-Emmanuel Sarry, Thierry Suaud, Cédric Trupin, Claude Chieze.

### Etaient représentés :

M. Nicolas Renon par M. Fabrice Dumas M. Pierre Payoux par M. Christophe Mingotaud ; Mme Monica Alaez-Galan par M. Nicolas Destainville ; M. Thomas Carle par Mme Isabelle Berry ; M. Bruno Ségui par M. Robin Baurès ; Mme Christine Barrot-Latte par M. Michel Fournié.

### Assistaient à la séance :

Marie-Christine Lagasquie-Schiex, responsable du comité MST21 ; Patrice Bacchin, représentant le directeur de la FSI ; Franck Bousquet, responsable du comité ACTIHS ; Vincent Paillard, responsable du Comité SdM ; Isabelle Dixon, responsable adjointe du comité SdM ; Michael Toplis directeur de l'OMP et responsable du comité UPEE.

Etaient excusés : Mme Juliette Lambin, M. Philippe Briançon.

## ORDRE DU JOUR

### Informations générales

- Point 1** : Approbation du compte rendu de la commission de la recherche du 14 janvier 2021
- Point 2** : Présentation du GIS BECO (Chantal Zaouche)
- Point 3** : Nomination de Nicolas Destainville en qualité de directeur adjoint du LPT
- Point 4** : Caractérisation des URU
- Point 5** : Modification du montant minimum du financement mensuel pour l'inscription en thèse en Science Technologie-Santé
- Point 6** : Répartition des contrats doctoraux financés par l'UT3 pour la rentrée 2021
- Point 7** : Présentation des activités du Muséum d'histoire naturelle et liens avec UT3 (I. Nottaris)
- Point 8** : Présentation de Nathalie Séjalon-Delmas, chargée de mission "Collections et patrimoine immatériel" et Carlos De Matos, chargé de mission "Collections scientifiques"
- Point 9** : Présentation d'une structure de recherche dans le cadre du nouveau CQ 2021-2025
- Point 10** : Focus sur la négociation nationale avec l'éditeur Wiley pour l'abonnement aux revues et Publication en open access dans ces mêmes revues (Sandrine Malotiaux-SCD)

### Informations générales

**Compte-tenu de cette modification, les conseillers approuvent le compte rendu de la Commission de la recherche du 14 janvier 2021 par 24 voix pour et 1 abstention.**

## **Point 2 – Caractérisation des Unités de recherche universitaire (URU)**

**J.-P. Jessel** rappelle que le Ministère a pris la décision de mettre fin à la procédure de labellisation nationale des équipes d'accueil (EA) avec toutefois une labellisation qui relèvera dorénavant des établissements.

Il s'agit généralement d'unités qui travaillent sur des thématiques émergentes avec un projet d'évolution vers une UMR ou bien de laboratoires dont la thématique ne trouve pas de correspondance dans la structuration de l'établissement.

Afin de pouvoir prétendre au statut d'URU, un certain nombre de caractéristiques sont proposées aux conseillers :

- Une thématique commune principale qui se dégage
- Minimum 10 personnels permanents
- Minimum 2 HDR
- Ratio encadrement doctorants équilibré
- Adéquation objectifs/moyens et capacité à obtenir des ressources propres
- Perspective d'évolution à moyen terme

**J-P Jessel** précise qu'une unité de recherche universitaire peut être mixte avec plusieurs tutelles académiques.

Pour obtenir une labellisation au niveau de l'établissement, un projet scientifique devra être validé en CR et sera suivi d'une lettre de mission au directeur de l'unité.

Un bilan à mi-parcours du contrat quinquennal sera demandé par la commission de la recherche qui devra préciser les perspectives d'évolution et de structuration.

**K. Groenen Serrano** se demande si une URU a vocation à le rester sur du long terme ou bien est-ce une position transitoire ?

**J.-P. Jessel** lui répond que si l'URU a une activité assurée, cette position peut effectivement être sur du long terme. Pour les unités en transformation ou en fonction de l'évaluation de l'HCERES, il y aura une évaluation et un accompagnement.

**M.-C. Lagasquie** conçoit que certaines URU nécessitent un travail de veille notamment pour celles qui sont en phase transitoire. En revanche, elle ne voit pas l'intérêt d'imposer un bilan à mi-parcours en plus de l'évaluation Hcéres à une structure telle que le LMDC dont l'UMRisation n'est pas envisageable.

**J.-P. Jessel** précise que le terme de bilan à mi-parcours est un peu fort, il s'agit plutôt d'une présentation en CR de l'activité du laboratoire. Il précise également que le LMDC, sans être UMR, a les mêmes caractéristiques qu'une UMR.

Il soumet ensuite au vote des conseillers, la caractérisation des URUs, leur suivi et leur évaluation tels que proposés ci-dessus.

**Les conseillers donnent un avis favorable à cette proposition de caractérisation des URUs à l'unanimité par 26 voix pour.**

## **Point 3 - Présentation GIS BECO : Mme Chantal Zaouche**

Présentation du Groupement d'Intérêt Scientifique (GIS) « Bébé Petite Enfance en Contextes » (BECO) par C. Zaouche, professeur en psychologie de l'enfant.

Diaporama accessible via le lien suivant : [https://intranet.ups-tlse.fr/medias/fichier/point-2-beco-uftmip-2021\\_1614764252967-pdf](https://intranet.ups-tlse.fr/medias/fichier/point-2-beco-uftmip-2021_1614764252967-pdf)

Chantal Zaouche mentionne que le GIS BECO est une structure interdisciplinaire qui a le soutien financier de plusieurs établissements (UT1 Capitole, UT2J, Inserm, CNRS, Arseaa). Elle sollicite la commission de

**F. Dumas** explique que suivant le montant de la bourse avec lequel l'étudiant-te arrive, l'université aura à verser le complément pour arriver à hauteur de 1 200 €. Ce complément ne devra pas dépasser 600 € pour être considéré comme une gratification.

Toutefois pour l'étudiant-te qui aura peu ou pas de bourses, le montant qui dépassera 600 € pour atteindre 1 200 € sera considéré comme un salaire et donc soumis à charge.

**R. Baurès** souhaite savoir si cette nouvelle charte s'applique aux contrats en cours.

**I. Berry** indique que l'ED sollicite les 3 ans de financement avant l'inscription du thésard et ne pourra donc pas exiger que la charte s'applique aux contrats en cours. Cette possibilité restera, selon elle, à la discrétion de l'ED.

**J.-P. Jessel soumet au vote la modification du montant minimum du financement mensuel pour l'inscription en thèse en Sciences-Technologie-Santé, qui passera de 1 000 € à 1 200 € net mensuel.**

**Cette proposition est faite en accord avec les vice-présidents recherche et directeurs de la recherche de l'UT3, de l'INP Toulouse, de l'INSA Toulouse, de l'ISAE-SUPAERO, de l'IMP Mines d'Albi et de l'ENAC.**

**Les conseillers approuvent la modification ci-dessus mentionnée à l'unanimité par 27 voix pour.**

#### **Point 6 – Répartition des contrats doctoraux financés par l'UT3 pour la rentrée 2021**

**J.-P. Jessel** explique que l'université a défini une enveloppe de 11 M€ sur ses fonds propres qui permet de financer 365 contrats doctoraux (CDU) sur 3 cohortes ce qui revient à mettre en place 121 CDU à chaque rentrée universitaire.

Il indique qu'une partie de cette enveloppe (équivalent à 104 CDU) est confiée aux écoles doctorales (ED) sous forme de dotation récurrente. Les 17 autres supports de financement étant fléchés sur des projets liés à la stratégie de l'établissement.

L'ensemble de la répartition est détaillé dans le document que vous trouverez via le lien suivant : [https://intranet.ups-tlse.fr/medias/fichier/201207-dsl-div-repartition-cdu-rentree-2021-presentation-co\\_1614764576211-xlsx](https://intranet.ups-tlse.fr/medias/fichier/201207-dsl-div-repartition-cdu-rentree-2021-presentation-co_1614764576211-xlsx)

Jean-Pierre Jessel précise qu'une demi-bourse reste à attribuer et qui pourrait être utilisée pour palier certaines demandes dans l'urgence.

Enfin, il précise que le travail devra être finalisé en lien avec le service des relations internationales concernant les contrats doctoraux à l'international, les défis régionaux et les écoles universitaires de recherche (EUR).

Le résultat final sera communiqué à la CR à l'issue de ce travail.

**M. Toplis** rappelle que l'établissement s'est engagé à donner deux contrats doctoraux par EUR sélectionnée. Sachant qu'il y a 4 EUR sélectionnées, Il est surpris de constater qu'il y a uniquement 4 CDU sur une même ligne comprenant le défi Région + EUR...

**J.-P. Jessel** pense que des EUR peuvent servir aussi à abonder des défis Région s'ils entrent dans le même domaine thématique. Néanmoins en cas de besoin sur la ligne des EUR, le nombre de CDU affecté en dotation récurrente pourra être revu.

**R. Baurès** fait remarquer qu'il fait partie d'une ED qui perçoit 2 bourses d'UT3 à chaque rentrée universitaire pour 3 masters de rattachement. Il considère qu'un lien devrait être fait entre le nombre de masters et les bourses distribuées aux ED.

Par ailleurs, il s'étonne que le CRESCO qui quitte une ED de l'UT3 pour rejoindre une ED de l'UT2, se voit garantir une bourse tous les 2 ans.

**J.-P. Jessel** estime en effet, que les conventions sont à revoir. Un dialogue est prévu avec l'UT1 et l'UT2J sur l'aspect de la formation doctorale. Il faudra également avoir une réflexion avec les structures de recherche pour trouver une procédure plus équilibrée.



- Surfaces et Interfaces Continentales
- Terre Interne

Chaque famille comporte 3 à 6 sous-familles pour un total de 161 SNO.

**I. Berry** se demande qui surveille la radioactivité.

**M. Toplis** explique que la radioactivité ne fait pas partie du périmètre d'observation du SNO qui est sur le suivi de la planète « terre ». L'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN) a cette mission de surveillance de la radioactivité. Le pic du Midi a une station IRSN avec laquelle il travaille mais pas dans le cadre du SNO.

**N Destainville** demande des précisions sur les aspects financiers et souhaite revenir sur la contribution de l'UT3.

**M. Toplis** rappelle que de 2011 à 2015 la contribution UT3 était fixée par convention à 211 k€/an. Au terme de la convention quinquennale, les SNO n'ont plus été identifiés par convention et le soutien de l'UT3 a été intégré à la dotation récurrente de l'OMP, qui, par ailleurs, a subi des baisses importantes. En 2020 cette contribution a donc dû être ramenée à 150 k€ alors que la contribution SNO a augmenté de plus de 30 % depuis 2011.

En 2021, il indique qu'il a mis à disposition des équipes de l'OMP pour les SNO une enveloppe de 185 k€ (150 k€ + 35 k€). Il précise que la contribution de 35 k€ de la CR a permis un « bol d'air » pour l'aide au fonctionnement de ces SNO.

**P. Bacchin** ne comprend pas bien quel est le modèle économique des SNO. Il se demande s'il y a une convention nationale.

**M. Toplis** précise qu'historiquement les SNO fonctionnaient au travers des tutelles qui abondaient lorsqu'il y avait des développements à effectuer. La mise à niveau des équipements se faisait par le biais des CPER ou d'autres programmes...

Actuellement avec l'apparition des réseaux européens, l'état français doit apporter un soutien financier pour prétendre être membre d'un consortium européen. Ils sont dans cette phase de transition où un début de modèle économique se met en place. Ce nouveau principe impose aux SNO de passer par les réseaux européens pour obtenir des financements. L'enjeu des SNO consiste donc à intégrer ces réseaux européens pour exister.

**M. Manghi** relève le point fort que sont les connexions avec des pays internationaux. Il demande si l'UT3 profite de cet atout pour instaurer des partenariats avec les universités étrangères, tant pour la recherche que pour la formation.

**M. Toplis** indique, qu'en effet, une douzaine de structures internationales (du type laboratoire mixte international) portées soit par l'IRD (Institut de Recherche pour le Développement) ou par le CNRS, existent. Un certain nombre d'implantations viennent en support de ces activités pour lesquelles, dans certains cas des formations sont associées et sont co-portées par l'UT3.

**M. Manghi** souhaite savoir si ces partenariats sont mis en avant par le service international de l'UT3.

**J.-P. Jessel** constate qu'il n'y a pas toujours une communication efficace, aussi il encourage tous les laboratoires à faire remonter la recherche visible à l'international vers les services concernés de l'université.

#### **Point 8 - Présentation de Nathalie Séjalon-Delmas et Carlos De Matos, chargés de mission : Le Patrimoine Scientifique de l'Université**

Présentation de N. Séjalon-Delmas, chargée de mission « collections et patrimoine immatériel » et de C. De Matos, chargé de mission « collections scientifiques », sur le patrimoine scientifique de l'université. Diaporama accessible via le lien suivant : [https://intranet.ups-tlse.fr/medias/fichier/point-8-presentation-charges-de-mission-collection-et-patrimoine-immateriel-et-scientifiques\\_1614764893484-pdf](https://intranet.ups-tlse.fr/medias/fichier/point-8-presentation-charges-de-mission-collection-et-patrimoine-immateriel-et-scientifiques_1614764893484-pdf)

- la négociation national Wiley-Blackwell : Négociation menée par le consortium Couperin.org, pour un accord national transformant.
- le renouvellement de l'abonnement à British Medical Journal (BMJ) : Proposition de ne pas renouveler en raison d'une augmentation tarifaire de 54% en 2021.

Diaporama accessible via le lien suivant : [https://intranet.ups-tlse.fr/medias/fichier/point-10-presentation-scd\\_1614765094723-pptx](https://intranet.ups-tlse.fr/medias/fichier/point-10-presentation-scd_1614765094723-pptx)

Discussion :

**A. Mlayah** souhaite connaître le taux de téléchargement des articles de la revue BMJ concernant l'UT3.

**S. Malotaux** ne connaît pas précisément le pourcentage mais elle précise qu'elle est utilisée de façon non négligeable, malgré un taux en baisse depuis 2017. Par ailleurs, elle précise qu'il y a aussi des publications mais en faible nombre.

**P. Payoux** intervient en qualité de représentant de la santé. Compte-tenu de cette inflation continue des coûts, il est en faveur du non renouvellement à cet abonnement et précise que l'Inserm encourage à l'utilisation de méthodes alternatives pour publier.

**S. Malotaux** indique que l'augmentation diffère selon les établissements. L'Inserm subit une augmentation de moins de 3%, le CHU d'Orléans de 100%...

Elle considère excessive l'augmentation de 54% pour l'UT3, surtout en période de pandémie.

Elle propose de ne pas se réabonner à cette revue et de publier un communiqué de presse avec éventuellement d'autres établissements (Lille, Sorbonne, CHU Orléans...).

**M.-P. Gratacap** souligne que toutes les UMRs avec l'Inserm auront l'accès via l'Inserm qui a renouvelé son abonnement.

**I. Berry** signale que tous les médecins ne sont pas systématiquement dans des unités Inserm.

**J.-P. Jessel propose un vote indicatif, en raison du manque du quorum, en faveur de la suspension de l'abonnement à BMJ, en raison de l'augmentation tarifaire de 54% en 2021.**

**Les conseillers approuvent la proposition énoncée ci-dessus à l'unanimité par 11 voix pour.**

Prochaine Commission de la recherche le 11 mars 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance se termine à 12h45.